Comité à St. Cosme le mardy 10e. janvier 1758

No. 1er pour le prix. rejetté.

no. 2d Latin, traduit par un. [illegible]. rejetté.

no. 4. Cavités naturelles qui ont des issües exterieures. injections dans le conduit auditif pour differentes intentions. / pour les affections des narines. / des organes lacrymaux / de l'urethre et de la vessie. / du vagin, de la matrice. / du rectum. /

Cavités, contre nature, ou qui sont sans issüe naturelle. injections entre la dure mere et le crane / dans le cerveau / dans la poitrine / dans les abcès. sinus, fistules. / bonne reflexion, injections necessaires dans les abcès des visceres où ~~il [illegible]~~ les [illegible], et les bandages expulsifs ne peuvent avoir lieu. / nature des injections relatives aux parties plus ou moins sensibles / les exclut du foye sous de mauvaises raisons. excepté dans quelques cas / les exclut du poumon dans le cas de vomique, à moins que la mauvaise qualité ne l'exige parfaitement / par speculation dans la rate où il les rejette. / les ad. dans les reins. /

Indications qui les exigent dans les fistules et sinus. seton preferable aux injections. plusieurs observations sur des maladies où l'auteur a employé les injections. au rebut

[Stamp: ...ALE DE MEDECINE ...]
ARC 6 2.3 n°4

Du mardy 27. Xbre 1757

M. Elie, ligature de l'artere mammaire par un instrument particulier.

M. Brailler

M. Chastanet sur les supp. de cerveau.

M. Nicoletti mem. sur la respiration des enfans nouveaux nés

M. Perrault de Soissons 3 obs. au rapport de M. Bagnel

M. Roy, de Mirambeau en perigord. 5 obs. au rapport de M. Roy.

M. Lebas 3 obs.